



Séance du samedi 21 mars 2026

Membres en exercice : 11 *vingt et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur GIBERT FRANCIS, à la Salle du Conseil Municipal - Mairie*

Présents 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur GIBERT FRANCIS, Monsieur MALLET Vincent, Monsieur RICHARD Laurent, Monsieur TOURRENC Éric, Madame CRESPIEN Audrey, Madame JOURDAN Geneviève, Monsieur BRESSON Martial, Monsieur FORESTIER Bernard, Madame ROCHER Élodie, Madame PANAMENO FERNANDEZ Marcela, Madame BORTOLOZZI Laetitia

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD Laurent

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre DE_2026_019

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2121-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme JOURDAN Geneviève

Mr FORESTIER Bernard

Mme ROCHER Élodie

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme CRESPIEN Audrey

Mr RICHARD Laurent

Mme BORTOLOZZI Laetitia

Sont donc désignés en tant que :

• délégués titulaires :

Mme JOURDAN Geneviève

Mr FORESTIER Bernard

Mme ROCHER Élodie

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

048-214800088-DE_2026_019-DE

A G E D I

• **délégués suppléants :**

Mme CRESPIN Audrey

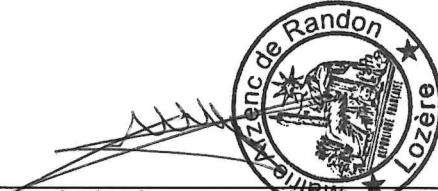
Mr RICHARD Laurent

Mme BORTOLOZZI Laetitia

Pour extrait certifié conforme
Monsieur RICHARD Laurent, secrétaire



Pour extrait certifié conforme
Monsieur GIBERT FRANCIS, Maire



La présente décision peut faire l'objet recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les 2 mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique : www.telerecours.fr.